



## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 13 novembre 2020

### **6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-11-6-8**

#### **Service instructeur**

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements  
ruraux

#### **Service consulté**

### **SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH-WILDENSTEIN TRAVAUX 2020**

Résumé : Le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein nous a transmis ses demandes de subvention pour les travaux 2020. Il vous est proposé d'octroyer une subvention de 90 % d'un montant subventionnable de 31 600 € HT au Syndicat, soit 28 440 € au titre de 2020. La commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie a émis un avis favorable lors de sa réunion du 9 octobre 2020.

Le Département, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein, s'est engagé, au travers des statuts de ce dernier, à participer aux dépenses d'investissement et d'exploitation à la charge du Syndicat.

La répartition de ces dépenses doit être déterminée par décisions spéciales du Comité prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Ces dispositions ne s'opposent cependant pas à ce que le Département octroie des subventions d'investissement au Syndicat, à sa demande et sur la base d'une identification préalable des dépenses d'investissement que le Syndicat compte réaliser.

C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein a transmis au Département sa demande de subvention qui ne comprend en 2020 que la poursuite de la restauration du château du Schlossberg, pour un montant de 31 600 € HT, conformément à la programmation pluriannuelle des travaux autour du lac.

Il vous est donc proposé d'octroyer pour 2020 une subvention de 28 440 € HT versée en une fois au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'exploitation du site du Barrage de KRUTH-WILDENSTEIN au titre des travaux précités, correspondant à 90 % d'un montant subventionnable de 31 600 € HT.

La dépense sera imputée au Programme C214, Chapitre 204, Nature 204152, Fonction 61.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH